



CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE de BOISMORAND

Mardi 10 décembre 2024 à 19 h 00

Ordre du jour :

- Dissolution du CCAS pour exercer la compétence action sociale sur le budget communal
- Création d'une commission locale s'occupant des actions sociales
- Autorisation au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses de 2024 avant le vote du budget primitif 2025
- Travaux et demandes de subventions
- Modification budgétaire – DM
- Désignation d'un membre titulaire à la commission voirie
- Questions diverses

Le Maire,
Philippe TAGOT

